



18 NOVEMBRE

Journée
pour la protection
des enfants
contre l'exploitation
et les abus sexuels

www.coe.int/EndChildSexualAbuseDay

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

18 novembre : Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels*

Quel est l'objectif de cette journée ?

■ L'exploitation et les abus sexuels des enfants comptent parmi les pires formes de violence à l'encontre des enfants. Il s'agit d'une violation grave des droits de l'enfant qui peut avoir des conséquences à long terme affectant la santé physique et mentale des enfants victimes et survivant-es.

■ Afin de prévenir ces crimes, de poursuivre leurs auteurs et de protéger les enfants, le Conseil de l'Europe, ses États membres et ses partenaires internationaux doivent s'assurer que les décideurs, les parents, les éducateurs, les ONG et les autres parties prenantes sont conscients des risques, des conséquences et des actions possibles.

■ Les objectifs de cette journée sont les suivants :

- ▶ sensibiliser à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants, y compris aux moyens de prévenir ces crimes ;
- ▶ favoriser des discussions ouvertes sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels afin de prévenir et éliminer la stigmatisation des victimes et survivant-es ;
- ▶ promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, un traité international unique et juridiquement contraignant qui exige des États qu'ils criminalisent toutes les formes d'abus sexuels commis contre des enfants et qu'ils prennent des mesures globales pour prévenir et combattre ces crimes.

■ La Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels est célébrée chaque année le 18 novembre. Elle s'inscrit dans le prolongement de la campagne UN sur CINQ visant à mettre fin aux violences sexuelles à l'encontre des enfants, qui s'est déroulée de 2010 à 2015. Cette journée est l'occasion de créer une dynamique et de sensibiliser à la nécessité de continuer à agir pour renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Chaque année, les activités de cette journée sont axées sur un thème particulier.

À qui s'adresse cette journée ?

■ Tout le monde peut agir pour célébrer cette journée :

- ▶ les enfants ;
- ▶ les victimes et survivant-es ;
- ▶ les parents ;
- ▶ les autorités locales, régionales et nationales ;
- ▶ les professionnels qui travaillent avec des enfants, notamment les éducateurs, les entraîneurs sportifs, le personnel chargé de l'application des lois, etc. ;
- ▶ les organisations non gouvernementales ;
- ▶ le secteur privé.

Comment célébrer cette journée ?

■ Les autorités nationales, la société civile et le secteur privé sont invités à s'approprier cette journée et sont libres de décider des initiatives qu'ils souhaitent prendre. Il peut s'agir de la création d'outils de sensibilisation, de l'organisation de débats publics, de séminaires d'information, de discussions dans les écoles, de projections de films ; de l'élaboration dans différentes langues d'outils produits par le Conseil de l'Europe, de sites internet et d'événements médiatiques ou de l'organisation d'autres initiatives créatives.

■ Le Conseil de l'Europe a mis en place une page web dédiée présentant :

■ Le Conseil de l'Europe a mis en place une page web présentant :

- ▶ des ressources adaptées aux enfants pour les parents et les professionnels travaillant avec des enfants ;
- ▶ des ressources de sensibilisation, notamment destinées aux autorités locales, régionales et nationales ;
- ▶ une description des activités organisées au niveau national afin d'inspirer des initiatives futures.

Contact : EndChildSexualAbuseDay@coe.int

Site web : www.coe.int/EndChildSexualAbuseDay

Twitter : [@coe_children](https://twitter.com/coe_children)
[#EndChildSexualAbuseDay](https://twitter.com/EndChildSexualAbuseDay)

Facebook : [Council of Europe Children Rights](https://www.facebook.com/CouncilofEuropeChildrenRights)

* Par décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 12 mai 2015.

